



# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 Mai 2021

## COMPTE-RENDU

Étaient présents : Monsieur Pascal BOUGAULT

Mesdames Anny THUILLIER, Catherine MASSONS, Roselyne MULLER, Nicole THOIRAIN ;

Messieurs Daniel THOIRAIN, Gautier LABESSE, Luc RAUDIN, Rémi GAY ;

Excusés : Monsieur Alain PLOIX et Mme Kélène SAILLARD

---

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 Avril 2021.

### **- Délibération 08 : Renouvellement du Bail de Chasse :**

Deux candidatures ont été retenues, celle de Mme DEZAN Isabelle (chasse à l'arc) et celle de M. ROLLIN William.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de retenir la demande de Mme DEZAN Isabelle (chasse à l'arc). Le bail sera pour une durée d'un an et débutera le 1<sup>er</sup> Juin 2021.

### **- Organisation des élections Départementales et Régionales :**

Compte tenu des deux élections simultanées, il y aura deux bureaux de vote.

Afin que les élections se passent dans de bonnes conditions et pour pouvoir respecter les distances de sécurité, le Maire propose de les organiser dans le marché couvert qui est plus spacieux. Le Conseil Municipal y étant favorable, les élections auront lieu au marché couvert.

Les membres des bureaux de vote devront être vaccinés, avoir été soumis à un test PCR 48h avant les élections ou avoir déjà contractés le virus.

Les personnes souhaitant participer à la tenue des bureaux de vote sont invitées à venir se faire connaître en Mairie ou auprès du Maire et des adjoints.

### **- Transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la Communauté de Communes :**

Au regard du diagnostic établi et afin de développer des services de mobilité adaptés au territoire de la communauté de communes, il y a lieu pour la communauté de communes de devenir autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire.

---

Retrouvez toutes les informations de notre commune sur le site internet :

[www.leslogesmargueron.e-monsite.com](http://www.leslogesmargueron.e-monsite.com)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Autorise** le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armance.

**Prend note** que la Communauté de Communes a décidé de laisser à la Région l'exercice des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports ».

**Prend note** que la CCCVA exerce son action sur toutes les autres mobilités prévues par la loi LOM (transport à la demande, mobilité douce...).

**Accepte** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armance.

**Autorise** à ce titre la modification de l'article 6 des statuts relatifs aux compétences de la Communauté de Communes et l'ajout de la compétence facultative suivante : « *Organisation de la mobilité conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019* ».

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Arrivée de la fibre :

Le raccordement et la commercialisation de la fibre débutera le 10 Mai 2021 dans la commune de Les Loges Margueron. Les personnes intéressées pourront prendre contact avec leur opérateur téléphonique pour effectuer le branchement à leur domicile.

➤ OFB (Office Français de la biodiversité) :

Les agents de l'OFB procèdent actuellement aux recensements des mares de la commune (publiques et privées). Ces personnes font partie de la police de l'environnement et sont assermentées. Ils étudient la biodiversité et peuvent réaliser des prélèvements.

Les visites sont programmées de mi-avril à mi-juin 2021, merci de leur réserver un bon accueil.

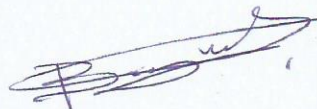
➤ Cérémonie du 8 Mai :

Une cérémonie aura lieu samedi 8 Mai à 11h au monument aux morts. Le Maire fera un discours et une gerbe sera déposée. Cette année encore, au vu de la situation sanitaire, le public ne sera pas convié. Seuls les membres du Conseil Municipal pourront être présents.

➤ Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> Juin à 20h00. Suivant l'article 6 de la loi N°55-385 relative à l'état d'urgence, le public ne sera pas autorisé à participer à la réunion du conseil municipal.

Le Maire,

Pascal BOUGAULT



Retrouvez toutes les informations de notre commune sur le site internet :

[www.leslogesmargueron.e-monsite.com](http://www.leslogesmargueron.e-monsite.com)